

Communiqué de presse

À Toulouse, le 21 juillet 2023

Conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon : l'État en appui du monde viticole et de ses professionnels afin de relever collectivement les défis

Le Conseil de bassin viticole Languedoc Roussillon, instance de concertation entre les partenaires de la filière vitivinicole, s'est réuni jeudi 20 juillet 2023 à Montpellier sous la présidence de Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie et préfet coordonnateur du bassin viticole Languedoc-Roussillon.

La présentation des éléments caractéristiques des exploitations viticoles du bassin Languedoc-Roussillon issus du **recensement agricole 2020** a mis en évidence la concentration des exploitations spécialisées en viticulture, la forte progression des surfaces en agriculture biologique et le développement de l'irrigation au regard des données 2010.

Les éléments économiques de marché montrent notamment des difficultés de commercialisation des vins auprès de la grande distribution et certaines baisses significatives sur des marchés traditionnels à l'export (l'Allemagne notamment). La filière viticole du bassin mène une réflexion commune pour identifier les pistes durables et structurelles permettant d'inverser les tendances et se projeter vers l'avenir.

Au niveau conjoncturel, les entreprises viticoles du Languedoc-Roussillon ont souscrit à la **distillation de crise** pour environ 2 millions d'hectolitres de vins. Les livraisons des vins auprès des distilleries ont d'ores-et-déjà commencé.

Les exploitations et entreprises du bassin poursuivent de façon importante la modernisation de leur outil de production et s'engagent plus fortement dans la promotion de leurs vins à l'export par l'utilisation des **mesures de l'organisation commune de marché (OCM) vitivinicole** (restructuration du vignoble, investissements dans les caves, promotion des vins).

Afin de les soutenir, ont été mobilisés :

- 90M€ par an dans le cadre de l'OCM vitivinicole,
- 110M€ dans le cadre des mesures de distillation de crise et de stockage privé depuis 2020,
- 200M€ dans les dispositifs d'aides pour faire face aux conséquences des aléas climatiques depuis 2021.

Concernant la marque « Sud de France », le préfet, Pierre-André Durand, a fait état de la position de Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire, reçue le 18 juillet 2023. Le ministre confirme d'une part, le fait que l'utilisation de la mention « Sud de France » sur les étiquettes des vins n'est pas réglementaire et, d'autre part, que la mise en conformité des étiquetages devra être réalisée au plus tard pour les vins issus de la récolte 2025. Ce délai de mise en conformité est de nature à permettre aux professionnels de s'organiser et d'écouler les stocks d'étiquettes existants.

D'ici là, les contrôles pédagogiques sur l'utilisation de la marque « Sud de France » se poursuivront tels qu'ils sont déjà mis en œuvre aujourd'hui par la DREETS*¹.

A l'automne, une réunion technique régionale animée par les services de l'État et associant les membres intéressés du conseil de bassin aura comme objectif de repartager le cadre réglementaire applicable et d'accompagner la profession en vue de son application à compter du millésime 2025.

CONTACTS PRESSE

Delphine AMILHAU
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

Margot SCHERER
05 34 45 34 77 | 06 08 46 28 31

service-presse@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

Retrouvez-nous sur [Twitter](#) et [Facebook](#)

1 Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités